

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03 JUIL. 2025

ID : 031-213104847-20250630-DELCOM_2025_34-DE

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2025-34**

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 juin 2025 à 15 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 24 juin 2025, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme GAILLARD Marie-Blandine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Mme MAURICE Fabienne, M. MORILLON Henri-Jacques, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie, M. ROUCH Jean-Louis, Mme TOMAS Christiane

Etaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann.

Mme TOMAS Christiane a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un poste temporaire d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L 313-1 et L 522-24 ;

Vu les lignes directrices de gestion 2022-2026 et notamment les critères d'obtention d'un avancement de grade.

Madame le Maire précise au conseil municipal qu'une agent répond aux critères pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Afin que l'agent puisse être nommée, il s'avère nécessaire de créer le poste correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour l'ouverture d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe ;
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires ont été prévus au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY



Membres en exercice	12
Membres présents	10
Suffrages exprimés	10
Pour	10
Contre	00
Abstention	00